

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 627

24 mars 2010

SOMMAIRE

Abad International S.A.	30078	Krakatau S.A., Société de gestion de patri- moine familial	30079
Advent Monext Luxembourg S.C.A.	30050	Landlord	30077
Alpha Shipping S.A.	30060	McCain Assets Inc. Luxembourg Branch	30059
Arshipping S.A.	30077	Meneghino S.à r.l.	30060
Atlantic Explorator Company S.A.	30080	MGR S.à r.l.	30065
Atrio S.à r.l.	30063	MHFP 3 S.à r.l.	30067
Atrio S.à r.l.	30062	MH Germany Property II S.à r.l.	30066
Batiferm S.A.	30063	MH Germany Property VII S.à r.l.	30068
Bikenbach Finance S.A.	30064	MH Germany Property VI S.à r.l.	30068
Bravo Shipping S.A.	30061	MH Germany Property V S.à r.l.	30076
Brighton Investments S.A.	30064	MLAM 1	30078
Charlie Shipping S.A.	30061	MLAM 2	30078
Compagnie Fiduciaire Group	30064	Najis Real Estate S.A.	30064
Corshipping S.A.	30077	Neumann GmbH	30076
Dematic Holding S.à.r.l.	30058	OCM Luxembourg OPPTS VIII Blocker S.à r.l.	30081
Dog International S.à r.l.	30081	Pointer s.à.r.l.	30079
Doradem S.à r.l.	30065	Poseurop S.A.	30061
Electrolux Luxembourg S.à r.l.	30065	Probel S.A.	30062
Environmental Systems International	30056	ProLogis France XVII S.à r.l.	30058
Fare Development S.A. S.P.F.	30069	ProLogis France XV S.à.r.l.	30058
Fis France-Immo-Soparfi S.A.	30057	Ramius FOF European Platform Index ...	30079
Food - Regie S.à r.l.	30066	Shared Services S.A.	30080
Foreign Value S.A.	30080	Sinopia Alternative Funds	30063
Groupe Compétence S.à r.l.	30059	Skygrap Equity S.A.	30058
Groupe J.R.S.M. SA Holding	30057	Société Européenne de Banque	30057
Hobuch Investments 1 S.à r.l.	30089	Sudinvestments S.A.	30076
IHG CORE Holdings (Europe) S.à r.l.	30062	Tendril S.à r.l.	30066
International Trade Electronic Material & Media-Europe S.A.	30059	Tradegro S.à r.l.	30067
Intershipping S.A.	30077	Transpalux s.à.r.l.	30076
IPE Tank and Rail Investment 3 S.C.A. ...	30080	Waldeck Capital (Luxembourg) S.A.	30060
Jupiter Group S.A.	30061		
Karstuff Rudolf S.à.r.l.	30067		

Advent Monext Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.465.

In the year two thousand and ten, on the eleventh of January.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ADVENT MONEXT LUXEMBOURG S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.465, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 20 August 2008, number 2017, page 96770. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 October 2009 published in the Mémorial C dated 8 December 2009, number 2387, page 114532.

The meeting is presided by Mrs Christèle ALEXANDRE, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs Valérie-Anne BASTIAN, employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of ninety-eight thousand one hundred and forty-seven (98,147) class J shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, owned by Mr Bernard Bourigeaud, company director, born on 20 March 1944 in Bordeaux, France and residing at 40 avenue du Manoir - 1410 Waterloo, Belgium, in the share capital of the Company (the "Repurchased Shares I").

The price to be reimbursed to Mr Bernard Bourigeaud, prenamed, in relation to the Repurchased Shares I is five hundred and fifty-five thousand eight hundred and seven euro and eighty-nine cents (EUR 545,807.89), in accordance with the terms of the resolutions of the Company's board of managers passed on or before the date of the present shareholders' meeting and on the basis of interim accounts the board of managers approved as part of such resolutions.

2. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of ninety-eight thousand one hundred and forty-seven (98,147) class J shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, owned by Mrs. Pamela Patsley, company director, born on 1st of March 1957 in Missouri, United States of America, residing at 3800 Miramar Avenue - Dallas, Texas. 75205, United States of America, in the share capital of the Company (the "Repurchased Shares II").

The price to be reimbursed to Mrs. Pamela Patsley, prenamed, in relation to the Repurchased Shares II is five hundred and fifty-five thousand eight hundred and seven euro and eighty-nine cents (EUR 545,807.89), in accordance with the terms of the resolutions of the Company's board of managers passed on or before the date of the present shareholders' meeting and on the basis of interim accounts the board of managers approved as part of such resolutions.

3. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of all the twelve million six hundred and thirty thousand four hundred and seventy-six (12,630,476) class J shares held by AI Global Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, in the share capital of the Company (the "Repurchased Shares III").

The price to be reimbursed to AI Global Investments S.à r.l., prenamed, in relation to the Repurchased Shares III is seventy million two hundred and thirty-nine thousand seven hundred and thirty-two euro (EUR 70,239,732), in accordance with the terms of the resolutions of the Company's board of managers passed on or before the date of the present shareholders' meeting and on the basis of interim accounts the board of managers approved as part of such resolutions.

4. To subsequently reduce the Company's share capital by an amount of one hundred and twenty-eight thousand two hundred and sixty-seven euro and seventy cents (EUR 128,267.70), so as to bring the share capital from its current amount of one million two hundred and eighty-two thousand six hundred and seventy-eight euro (EUR 1,282,678.-), down to one million one hundred and fifty-four thousand four hundred and ten euro and thirty cents (EUR 1,154,410.30), by the cancellation of the Repurchased Shares I, the Repurchased Shares II, the Repurchased Shares III.

5. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of all the eight hundred and eighty-three thousand three hundred and twenty-three (883,323) shares (i.e. 98,147 class A shares, 98,147 class B shares, 98,147 class C shares, 98,147 class D shares, 98,147 class E shares, 98,147 class F shares, 98,147 class G shares, 98,147 class H shares and 98,147 class I shares), with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, owned by Mr. Bernard Bourigeaud, prenamed, in the share capital of the Company (the "Repurchased Shares IV"), at a price of one euro cent (EUR 0.01) per repurchased share.

The price to be reimbursed to Mr. Bernard Bourigeaud, prenamed, in relation to the Repurchased Shares IV is eight thousand eight hundred and thirty-three euro and twenty-three cents (EUR 8,833.23), in accordance with the terms of the resolutions of the Company's board of managers passed on or before the date of the present shareholders' meeting.

6. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of all the eight hundred and eighty-three thousand three hundred and twenty-three (883,323) shares (i.e. 98,147 class A shares, 98,147 class B shares, 98,147 class C shares, 98,147 class D shares, 98,147 class E shares, 98,147 class F shares, 98,147 class G shares, 98,147 class H shares and 98,147 class I shares), with a par value of one cent (EUR 0.01) each, owned by Mrs. Pamela Patsley, prenamed, in the share capital of the Company (the "Repurchased Shares V"), at a price of one euro cent (EUR 0.01) per repurchased share.

The price to be reimbursed to Mrs Pamela Patsley, prenamed, in relation to the Repurchased Shares V is eight thousand eight hundred and thirty-three euro and twenty-three cents (EUR 8,833.23), in accordance with the terms of the resolutions of the Company's board of managers passed on or before the date of the present shareholders' meeting.

7. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of eighty-eight million four hundred and thirteen thousand three hundred and thirty-two shares (88,413,332) (i.e. 12,630,476 class C shares, 12,630,476 class D shares, 12,630,476 class E shares, 12,630,476 class F shares, 12,630,476 class G shares, 12,630,476 class H shares, 12,630,476 class I shares), with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, held by AI Global Investments S.a r.l., prenamed, in the share capital of the Company (the "Repurchased Shares VI"), at a price of one euro cent (EUR 0.01) per repurchased share.

The price to be reimbursed to AI Global Investments S.a r.l., prenamed, in relation to the Repurchased Shares VI is eight hundred and eighty-four thousand one hundred and thirty-three euro and thirty-two cents (EUR 884,133.32), in accordance with the terms of the resolutions of the Company's board of managers passed on or before the date of the present shareholders' meeting.

8. To subsequently reduce the Company's share capital by an amount of nine hundred and one thousand seven hundred and ninety-nine euro and ninety-eight cents (EUR 901,799.98), so as to bring the share capital from its current amount of one million one hundred and fifty-four thousand four hundred and ten euro and thirty cents (EUR 1,154,410.30) down to two hundred and fifty-two thousand six hundred and ten euro and fifty-two cents (EUR 252,610.52) by the cancellation of the Repurchased Shares IV, the Repurchased Shares V, and the Repurchased Shares VI.

9. To amend the article 6.1 of the articles of incorporation of the Company according to the above resolutions.

II.- That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of ninety-eight thousand one hundred and forty-seven (98,147) class J shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, owned by Mr Bernard Bourigeaud, company director, born on 20 March 1944 in Bordeaux, France and residing at 40 avenue du Manoir -1410 Waterloo, Belgium, in the share capital of the Company (the "Repurchased Shares I").

The price to be reimbursed to Mr Bernard Bourigeaud, prenamed, in relation to the Repurchased Shares I is five hundred and fifty-five thousand eight hundred and seven euro and eighty-nine cents (EUR 545,807.89), in accordance with the terms of the resolutions of the Company's board of managers passed on or before the date of the present shareholders' meeting and on the basis of interim accounts the board of managers approved as part of such resolutions.

Second resolution

The general meeting decides acknowledge and approve the repurchase by the Company of ninety-eight thousand one hundred and forty-seven (98,147) class J shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, owned by Mrs Pamela Patsley, company director, born on 1st of March 1957 in Missouri, United States of America, residing at 3800 Miramar Avenue - Dallas, Texas. 75205, United States of America, in the share capital of the Company (the "Repurchased Shares II").

The price to be reimbursed to Mrs Pamela Patsley, prenamed, in relation to the Repurchased Shares II is five hundred and fifty-five thousand eight hundred and seven euro and eighty-nine cents (EUR 545,807.89), in accordance with the terms of the resolutions of the Company's board of managers passed on or before the date of the present shareholders' meeting and on the basis of interim accounts the board of managers approved as part of such resolutions.

Third resolution

The general meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of all the twelve million six hundred and thirty thousand four hundred and seventy-six (12,630,476) class J shares held by AI Global Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, in the share capital of the Company (the "Repurchased Shares III").

The price to be reimbursed to AI Global Investments S.à r.l., prenamed, in relation to the Repurchased Shares III is seventy million two hundred and thirty-nine thousand seven hundred and thirty-two euro (EUR 70,239,732), in accordance with the terms of the resolutions of the Company's board of managers passed on or before the date of the present shareholders' meeting and on the basis of interim accounts the board of managers approved as part of such resolutions.

Fourth resolution

The general meeting decided to subsequently reduce the Company's share capital by an amount of one hundred and twenty-eight thousand two hundred and sixty-seven euro and seventy cents (EUR 128,267.70), so as to bring the share capital from its current amount of one million two hundred and eighty-two thousand six hundred and seventy-eight euro (EUR 1,282,678.-), down to one million one hundred and fifty-four thousand four hundred and ten euro and thirty cents (EUR 1,154,410.30), by the cancellation of the Repurchased Shares I, the Repurchased Shares II, the Repurchased Shares III.

Fifth resolution

The general meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of all the eight hundred and eighty-three thousand three hundred and twenty-three (883,323) shares (i.e. 98,147 class A shares, 98,147 class B shares, 98,147 class C shares, 98,147 class D shares, 98,147 class E shares, 98,147 class F shares, 98,147 class G shares, 98,147 class H shares and 98,147 class I shares), with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, owned by Mr. Bernard Bourigeaud, prenamed, in the share capital of the Company (the "Repurchased Shares IV"), at a price of one euro cent (EUR 0.01) per repurchased share.

The price to be reimbursed to Mr. Bernard Bourigeaud, prenamed, in relation to the Repurchased Shares IV is eight thousand eight hundred and thirty-three euro and twenty-three cents (EUR 8,833.23), in accordance with the terms of the resolutions of the Company's board of managers passed on or before the date of the present shareholders' meeting.

Sixth resolution

The general meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of all the eight hundred and eighty-three thousand three hundred and twenty-three (883,323) shares (i.e. 98,147 class A shares, 98,147 class B shares, 98,147 class C shares, 98,147 class D shares, 98,147 class E shares, 98,147 class F shares, 98,147 class G shares, 98,147 class H shares and 98,147 class I shares), with a par value of one cent (EUR 0.01) each, owned by Mrs. Pamela Patsley, prenamed, in the share capital of the Company (the "Repurchased Shares V"), at a price of one euro cent (EUR 0.01) per repurchased share.

The price to be reimbursed to Mrs Pamela Patsley, prenamed, in relation to the Repurchased Shares V is eight thousand eight hundred and thirty-three euro and twenty-three cents (EUR 8,833.23), in accordance with the terms of the resolutions of the Company's board of managers passed on or before the date of the present shareholders' meeting.

Seventh resolution

The general meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of eighty-eight million four hundred and thirteen thousand three hundred and thirty-two shares (88,413,332) (i.e. 12,630,476 class C shares, 12,630,476 class D shares, 12,630,476 class E shares, 12,630,476 class F shares, 12,630,476 class G shares, 12,630,476 class H shares, 12,630,476 class I shares), with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, held by AI Global Investments S.a r.l., prenamed, in the share capital of the Company (the "Repurchased Shares VI"), at a price of one euro cent (EUR 0.01) per repurchased share.

The price to be reimbursed to AI Global Investments S.a r.l., prenamed, in relation to the Repurchased Shares VI is eight hundred and eighty-four thousand one hundred and thirty-three euro and thirty-two cents (EUR 884,133.32), in accordance with the terms of the resolutions of the Company's board of managers passed on or before the date of the present shareholders' meeting.

Eighth resolution

The general meeting decides to subsequently reduce the Company's share capital by an amount of nine hundred and one thousand seven hundred and ninety-nine euro and ninety-eight cents (EUR 901,799.98), so as to bring the share capital from its current amount of one million one hundred and fifty-four thousand four hundred and ten euro and thirty cents (EUR 1,154,410.30) down to two hundred and fifty-two thousand six hundred and ten euro and fifty-two cents (EUR 252,610.52) by the cancellation of the Repurchased Shares IV, the Repurchased Shares V, and the Repurchased Shares VI.

Ninth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to amend article 6.1 of the articles of incorporation of the Company relating to the share capital, which shall henceforth be read as follows:

" **6.1.** The Company has a share capital of two hundred and fifty-two thousand six hundred and ten euro and fifty-two cents (EUR 252,610.52) divided into (A) twenty-five million two hundred and sixty thousand nine hundred and fifty-two (25,260,952) ordinary shares represented by (i) twelve million six hundred and thirty thousand four hundred and seventy-six (12,630,476) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) twelve million six hundred and thirty thousand four hundred and seventy-six (12,630,476) ordinary shares of class B (the "Class B Shares" and together referred with the Class A Shares, the "Shares") and (B) one hundred (100) management shares (the "Management Shares"), each having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each and having such rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The Management Shares shall be held by the Manager, prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité)."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "ADVENT MONEXT LUXEMBOURG S.C.A." (la "Société") constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.465, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 20 août 2008, numéro 2017, page 96770. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2009 publié au Mémorial C du 8 décembre 2009 numéro 2387 page 114532.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Christèle ALEXANDRE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Reconnaissance et approbation du rachat par la Société de quatre-vingt dix-huit mille cent quarante-sept (98.147) actions de catégorie J ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) actuellement détenues par Monsieur Bernard Bourigeaud, administrateur de société, né le 20 mars 1944 à Bordeaux, France, demeurant au 40, avenue du Manoir, 1410 Waterloo, Belgique, dans le capital social de la Société (les "Actions Rachetées I").

Le prix à rembourser à Monsieur Bernard Bourigeaud, précité, relativement aux Actions Rachetées I, est de cinq cent quarante-cinq mille huit cent sept euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 545.807,89), conformément aux termes des résolutions du conseil de gérance de la Société intervenues au jour ou préalablement à la présente réunion d'actionnaires et sur la base des comptes intérimaires approuvés par le conseil de gérance suivant lesdites résolutions.

2. Reconnaissance et approbation du rachat par la Société de quatre-vingt dix-huit mille cent quarante-sept (98.147) actions de catégorie J ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) actuellement détenues par Madame Pamela Patsley, administrateur de société, née le 1^{er} mars 1957 à Missouri, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 3800 Miramar Avenue, Dallas, Texas 75205, Etats-Unis d'Amérique, dans le capital social de la Société (les "Actions Rachetées II").

Le prix à rembourser à Madame Pamela Patsley, précitée, relativement aux Actions Rachetées II, est de cinq cent quarante-cinq mille huit cent sept euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 545.807,89), conformément aux termes des résolutions du conseil de gérance de la Société intervenues au jour ou préalablement à la présente réunion d'actionnaires et sur la base des comptes intérimaires approuvés par le conseil de gérance suivant lesdites résolutions.

3. Reconnaissance et approbation du rachat par la Société de l'ensemble des douze millions six cent trente mille quatre cent soixante-seize (12.630.476) actions de catégorie J détenues par AI Global Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dans le capital social de la Société (les "Actions Rachetées III").

Le prix à rembourser à AI Global Investments S.à r.l., précitée, relativement aux Actions Rachetées III, est de soixante-dix millions deux cent trente-neuf mille sept cent trente-deux euros (EUR 70.239.732), conformément aux termes des résolutions du conseil de gérance de la Société intervenues au jour ou préalablement à la présente réunion d'actionnaires et sur la base des comptes intermédiaires approuvés par le conseil de gérance suivant lesdites résolutions.

4. Par conséquent, réduction du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-huit mille deux cent soixante-sept euros et soixante-dix cents (EUR 128.267,70) afin de le faire passer de son montant actuel d'un million deux cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-dix-huit euros (EUR 1.282.678,-) à un million cent cinquante-quatre mille quatre cent dix euros et trente cents (EUR 1.154.410,30) par l'annulation des Actions Rachetées I, des Actions Rachetées II, des Actions Rachetées III.

5. Reconnaissance et approbation du rachat par la Société de l'ensemble des huit cent quatre-vingt-trois mille trois cent vingt-trois (883.823) actions (soit 98.147 actions de catégorie A, 98.147 actions de catégorie B, 98.147 actions de catégorie C, 98.147 actions de catégorie D, 98.147 actions de catégorie E, 98.147 actions de catégorie F, 98.147 actions de catégorie G, 98.147 actions de catégorie H, 98.147 actions de catégorie I), chacune de ces Actions ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01), actuellement détenues par Monsieur Bernard Bourigeaud, précité, dans le capital social de la Société (les "Actions Rachetées IV"), au prix d'un cent (EUR 0.01) par action rachetée.

Le prix à rembourser à Monsieur Bernard Bourigeaud, précité, relativement aux Actions Rachetées IV, est de huit mille huit cent trente-trois euros et vingt-trois cents (EUR 8.833,23), conformément aux termes des résolutions du conseil de gérance de la Société intervenues au jour ou préalablement à la présente réunion d'actionnaires.

6. Reconnaissance et approbation du rachat par la Société de l'ensemble des huit cent quatre-vingt-trois mille trois cent vingt-trois (883.823) actions (soit 98.147 actions de catégorie A, 98.147 actions de catégorie B, 98.147 actions de catégorie C, 98.147 actions de catégorie D, 98.147 actions de catégorie E, 98.147 actions de catégorie F, 98.147 actions de catégorie G, 98.147 actions de catégorie H, 98.147 actions de catégorie I), chacune de ces Actions ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01), actuellement détenues par Madame Pamela Patsley, précitée, dans le capital social de la Société (les "Actions Rachetées V"), au prix d'un cent (EUR 0.01) par action remboursée.

Le prix à rembourser à Madame Pamela Patsley, précitée, relativement aux Actions Rachetées V, est de huit mille huit cent trente-trois euros et vingt-trois cents (EUR 8.833,23), conformément aux termes des résolutions du conseil de gérance de la Société intervenues au jour ou préalablement à la présente réunion d'actionnaires.

7. Reconnaissance et approbation du rachat par la Société de l'ensemble des quatre-vingt huit millions quatre cent treize mille trois cent trente-deux (88.413.332) actions (soit 12.630.476 actions de catégorie C, 12.630.476 actions de catégorie D, 12.630.476 actions de catégorie E, 12.630.476 actions de catégorie F, 12.630.476 actions de catégorie G, 12.630.476 actions de catégorie H, 12.630.476 actions de catégorie I), chacune de ces actions ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01), actuellement détenues par AI Global Investments S.à r.l., précitée, dans le capital social de la Société (les "Actions Remboursées VI"), au prix d'un cent (EUR 0.01) par action remboursée.

Le prix à rembourser à AI Global Investments S.à r.l., précitée, relativement aux Actions Remboursées VI, est de huit cent quatre-vingt quatre mille cent trente-trois euros et trente-deux cents (EUR 884.133,32), conformément aux termes des résolutions du conseil de gérance de la Société intervenues au jour ou préalablement à la présente réunion d'actionnaires.

8. Par conséquent, réduction du capital social de la Société d'un montant de neuf cent un mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 901.799,98) afin de le faire passer de son montant actuel d'un million cent cinquante-quatre mille quatre cent dix euros et trente cents (EUR 1.154.410,30) à deux cent cinquante-deux mille six cent dix euros et cinquante-deux cents (EUR 252.610,52) par l'annulation des Actions Rachetées IV, des Actions Rachetées V et des Actions Rachetées VI.

9. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société suite à la résolution ci-dessus.

II. - Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître et approuver le rachat par la Société de quatre-vingt dix-huit mille cent quarante-sept (98.147) actions de catégorie J ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) actuellement détenues par Monsieur Bernard Bourigeaud, administrateur de société, né le 20 mars 1944 à Bordeaux, France, demeurant au 40, avenue du Manoir, 1410 Waterloo, Belgique, dans le capital social de la Société (les "Actions Rachetées I").

Le prix à rembourser à Monsieur Bernard Bourigeaud, précité, relativement aux Actions Rachetées I, est de cinq cent quarante-cinq mille huit cent sept euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 545.807,89), conformément aux termes des résolutions du conseil de gérance de la Société intervenues au jour ou préalablement à la présente réunion d'actionnaires et sur la base des comptes intérimaires approuvés par le conseil de gérance suivant lesdites résolutions.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître et approuver le rachat par la Société de quatre-vingt dix-huit mille cent quarante-sept (98.147) actions de catégorie J ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) actuellement détenues par Madame Pamela Patsley, administrateur de société, née le 1^{er} mars 1957 à Missouri, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 3800 Miramar Avenue, Dallas, Texas 75205, Etats-Unis d'Amérique, dans le capital social de la Société (les "Actions Rachetées II").

Le prix à rembourser à Madame Pamela Patsley, précitée, relativement aux Actions Rachetées II, est de cinq cent quarante-cinq mille huit cent sept euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 545.807,89), conformément aux termes des résolutions du conseil de gérance de la Société intervenues au jour ou préalablement à la présente réunion d'actionnaires et sur la base des comptes intérimaires approuvés par le conseil de gérance suivant lesdites résolutions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître et approuver le rachat par la Société de l'ensemble des douze millions six cent trente mille quatre cent soixante-seize (12.630.476) actions de catégorie J détenues par AI Global Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dans le capital social de la Société (les "Actions Rachetées III").

Le prix à rembourser à AI Global Investments S.à r.l., précitée, relativement aux Actions Rachetées III, est de soixante-dix millions deux cent trente-neuf mille sept cent trente-deux euros (EUR 70.239.732), conformément aux termes des résolutions du conseil de gérance de la Société intervenues au jour ou préalablement à la présente réunion d'actionnaires et sur la base des comptes intérimaires approuvés par le conseil de gérance suivant lesdites résolutions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-huit mille deux cent soixante-sept euros et soixante-dix cents (EUR 128.267,70) afin de le faire passer de son montant actuel d'un million deux cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-dix-huit euros (EUR 1.282.678,-) à un million cent cinquante-quatre mille quatre cent dix euros et trente cents (EUR 1.154.410,30) par l'annulation des Actions Rachetées I, des Actions Rachetées II, des Actions Rachetées III.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître et approuver le rachat par la Société de l'ensemble des huit cent quatre-vingt-trois mille trois cent vingt-trois (883.823) actions (soit 98.147 actions de catégorie A, 98.147 actions de catégorie B, 98.147 actions de catégorie C, 98.147 actions de catégorie D, 98.147 actions de catégorie E, 98.147 actions de catégorie F, 98.147 actions de catégorie G, 98.147 actions de catégorie H, 98.147 actions de catégorie I), chacune de ces Actions ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01), actuellement détenues par Monsieur Bernard Bourigeaud, précité, dans le capital social de la Société (les "Actions Rachetées IV"), au prix d'un cent (EUR 0.01) par action rachetée.

Le prix à rembourser à Monsieur Bernard Bourigeaud, précité, relativement aux Actions Rachetées IV, est de huit mille huit cent trente-trois euros et vingt-trois cents (EUR 8.833,23), conformément aux termes des résolutions du conseil de gérance de la Société intervenues au jour ou préalablement à la présente réunion d'actionnaires.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître et approuver le rachat par la Société de l'ensemble des huit cent quatre-vingt-trois mille trois cent vingt-trois (883.823) actions (soit 98.147 actions de catégorie A, 98.147 actions de catégorie B, 98.147 actions de catégorie C, 98.147 actions de catégorie D, 98.147 actions de catégorie E, 98.147 actions de catégorie F, 98.147 actions de catégorie G, 98.147 actions de catégorie H, 98.147 actions de catégorie I), chacune de ces actions ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01), actuellement détenues par Madame Pamela Patsley, précitée, dans le capital social de la Société (les "Actions Rachetées V"), au prix d'un cent (EUR 0,01) par action remboursée.

Le prix à rembourser à Madame Pamela Patsley, précitée, relativement aux Actions Rachetées V, est de huit mille huit cent trente-trois euros et vingt-trois cents (EUR 8.833,23), conformément aux termes des résolutions du conseil de gérance de la Société intervenues au jour ou préalablement à la présente réunion d'actionnaires.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître et approuver le rachat par la Société de l'ensemble des quatre-vingt huit millions quatre cent treize mille trois cent trente-deux (88.413.332) actions (soit 12.630.476 actions de catégorie C, 12.630.476 actions de catégorie D, 12.630.476 actions de catégorie E, 12.630.476 actions de catégorie F, 12.630.476

actions de catégorie G, 12.630.476 actions de catégorie H, 12.630.476 actions de catégorie I), chacune de ces actions ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01), actuellement détenues par AI Global Investments S.à r.l., précitée, dans le capital social de la Société (les "Actions Remboursées VI"), au prix d'un cent (EUR 0.01) par action remboursée.

Le prix à rembourser à AI Global Investments S.à r.l., précitée, relativement aux Actions Remboursées VI, est de huit cent quatre-vingt-quatre mille cent trente-trois euros et trente-deux cents (EUR 884.133,32), conformément aux termes des résolutions du conseil de gérance de la Société intervenues au jour ou préalablement à la présente réunion d'actionnaires.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide par conséquent de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf cent un mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 901.799,98) afin de le faire passer de son montant actuel d'un million cent cinquante-quatre mille quatre cent dix euros et trente cents (EUR 1.154.410,30) à deux cent cinquante-deux mille six cent dix euros et cinquante-deux cents (EUR 252.610,52) par l'annulation des Actions Rachetées IV, des Actions Rachetées V et des Actions Rachetées VI.

Neuvième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'Article 6.1 des statuts de la Société pour refléter les décisions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** La Société a un capital de deux cent cinquante deux mille six cent dix euros et cinquante deux cents (EUR 252.610,52) représenté par (A) vingt-cinq millions deux cent soixante mille neuf cent cinquante deux (25.260.952) actions ordinaires représentées par (i) douze millions six cent trente mille quatre cent soixante seize (12.630.476) actions de catégorie A ("Actions de Catégorie A"); (ii) douze millions six cent trente mille quatre cent soixante seize (12.630.476) actions de catégorie B ("Actions de Catégorie B" et dénommées avec les Actions de Catégorie A comme les "Actions") et (B) cent (100) actions de commandité (les "Actions de Commandité"), chacune de ces Actions ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) et ayant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société. Les Actions de Commandité est détenue par le Gérant, prénommée, en tant qu'actionnaire commandité."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ALEXANDRE, V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 janvier 2010. Relation: EAC/2010/570. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010028612/376.

(100026071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Environmental Systems International, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 26.592.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL (anc. KARTHEISER MANAGEMENT SARL), dénonce avec effet immédiat le siège social de la société ENVIRONMENTAL SYSTEMS INTERNATIONAL, SOCIETE ANONYME, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 26.592, de son adresse actuelle: 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Elle prend acte de la démission des administrateurs M. Hans-Martin KUSKE, M. Jeannot DIDERRICH et M. Jean-Marie BODEN ainsi que du commissaire aux comptes la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL (anc. KARTHEISER MANAGEMENT SARL), avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL

(anc. KARTHEISER-MANAGEMENT SARL)

Signature

Référence de publication: 2010027802/17.

(100024089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Groupe J.R.S.M. SA Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.558.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL (anc. KARTHEISER MANAGEMENT SARL), dénonce avec effet immédiat le siège social de la société GROUPE J.R.S.M. SA HOLDING, LUXEMBOURG immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 73.558, de son adresse actuelle: 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Elle prend acte de la démission des administrateurs M. Roland DE CILLIA, M. Jeannot DIDERRICH et M. Jean-Marie BODEN ainsi que du commissaire aux comptes la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL (anc. KARTHEISER-MANAGEMENT SARL), avec effet Immédiat.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL
(anc. KARTHEISER-MANAGEMENT SARL)
Signature

Référence de publication: 2010027803/17.

(100024092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 15 décembre 2009 au siège social de la société, il a été décidé que:

La gestion journalière de la Société est confiée avec effet au 1^{er} janvier 2010 à:

M. Marco Bus, employé privé, demeurant boulevard du Prince Henri, 19-21, L-1724 Luxembourg, Administrateur-Délégué,

Assisté de

M. Francesco Moglia, employé privé demeurant boulevard du Prince Henri, 19-21, L-1724 Luxembourg, Directeur Général

Et

M. Franco Vivaldi, employé privé, Luxembourg demeurant boulevard du Prince Henri, 19-21, L-1724 Luxembourg, Directeur Financier, en remplacement de M. Luigi Paganini, démissionnaire.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010028282/22.

(100025192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Fis France-Immo-Soparfi S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.974.

Par la présente, Monsieur Noël Frédéric, Avocat, dénonce le siège social de la société FIS FRANCE-IMMO-SOPARFI S.A., immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 116.974, de son adresse actuelle, 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Elle prend également acte de la démission de l'administrateur, Monsieur Noël Frédéric.

Luxembourg, le 2 janvier 2010.

Noël Frédéric.

Référence de publication: 2010027804/11.

(100024095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

ProLogis France XV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.782.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré/s du 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société
Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010027805/17.

(100024141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

ProLogis France XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.839.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré/s du 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société
Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010027806/17.

(100024144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Skygrap Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 138.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027910/9.

(100024402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

Änderung der Geschäftsanschrift unserer Geschäftsführer

Die Geschäftsanschrift unserer Geschäftsführer Claus Mai und Charles Teissonnière hat sich mit der Änderung des Firmensitzes zum 1. Oktober 2009 geändert. Die Anschrift lautet nun 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Marcel Körting
Legal Counsel

Référence de publication: 2010027811/13.

(100024199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

I.T.E.M.-Europe S.A., International Trade Electronic Material & Media-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.471.

—
Extrait de résolutions d'une réunion du conseil d'administration en date du 5 février 2010

Résolutions

- Le conseil d'administration décide d'accepter la démission de Madame Marie Paule GREMONPREZ du poste d'administrateur et décide de nommer comme nouvel administrateur, Madame Jeanniene VAN GYSEGEM, née le 18/03/1932 à St. Maria Lathem, retraitée, demeurant à B-8300 Knokke, Epsilon Marie Josestraat 6/8, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

- Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du L-1630 à 15, rue Glesener au L-1470 Luxembourg à 7, route d'Esch.

Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010027812/17.

(100024234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

McCain Assets Inc. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.969.

—
FERMETURE DE LA SUCCURSALE

Extrait

Il résulte des décisions prises par l'ensemble des gérants (les Gérants) de la société McCain Assets Inc. en date du 18 juin 2009 que les Gérants ont prononcé la clôture de la Succursale avec effet au 30 juin 2009 et ont déclaré que la Succursale a définitivement cessé d'exister à compter de cette date.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010027813/16.

(100024309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Groupe Compétence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 78.819.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre GROUPE COMPETENCE S.à r.l., N° immatriculation: B 78.819 et la Fiduciaire Treuconsult S.A., N° immatriculation: B 135 196 est résiliée. Le siège social jusqu'alors fixé au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010027814/14.

(100024346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Meneghino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.069.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen à:

L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy

Esch/Alzette, le 11 février 2010.

Signature

Les associés

Référence de publication: 2010027815/15.

(100024376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Waldeck Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.185.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2010

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1330 LUXEMBOURG, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Pour extrait conforme

WALDECK CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010027817/14.

(100024543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Alpha Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 135.121.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale du 10 février 2010

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

L'Assemblée Générale décide de renouveler Mr Fabrice Maire, domicilié 30, avenue Dr Klein, L-5630 Mondorf-les-Bains, à la fonction de délégué à la gestion journalière, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010, avec la faculté d'engager financièrement seul la société dans la limite d'un montant total d'un million d'euros (1.000.000 €) ou son équivalent en dollars des Etats-Unis.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le cabinet Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel - RCSL n° B 37.039, en qualité de commissaire aux comptes pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027820/19.

(100024615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Jupiter Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 148.239.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2010

1) Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de 2, avenue Charles de Gaulle, au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Pour extrait conforme
JUPITER GROUP S.A.
Signature

Référence de publication: 2010027818/14.

(100024545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Poseurop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 5A, Am Hierchen.
R.C.S. Luxembourg B 149.411.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société POSEUROP S.A. qui s'est tenue en date du 15 février 2010 que:

La société transfère son siège du L-8824 Perlé, 4 A, rue Neuve au L-8833 Wolwelage, 5 A, Am Hierchen.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme
Pour mandat
Signature

Référence de publication: 2010027819/14.

(100024348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Bravo Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 135.044.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale du 10 février 2010

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

L'Assemblée Générale décide de renouveler Mr Fabrice Maire, domicilié 30, avenue Dr Klein, L-5630 Mondorf-les-Bains, à la fonction de délégué à la gestion journalière, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010, avec la faculté d'engager financièrement seul la société dans la limite d'un montant total d'un million d'euros (1.000.000 €) ou son équivalent en dollars des Etats-Unis.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le cabinet Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel - RCSL n° B 37.039, en qualité de commissaire aux comptes pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027821/19.

(100024624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Charlie Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 151.193.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 10 février 2010

Le Conseil d'Administration décide de nommer Mr Fabrice Maire, domicilié 30, avenue Dr Klein, L-5630 Mondorf-les-Bains, à la fonction de délégué à la gestion journalière, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant

sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010, avec la faculté d'engager financièrement seul la société dans la limite d'un montant total d'un million d'euros (1.000.000 €) ou son équivalent en dollars des Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027822/14.

(100024626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Probel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 64.921.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2010

L'assemblée nomme, en plus des administrateurs actuels, au poste d'administrateur de catégorie A, Monsieur Laurent MOMMEJA (adresse: 45, rue de Bellechasse, F-75007 Paris) et Monsieur Renaud MOMMEJA (adresse: 14, rue Tolosane, F-31000 Toulouse) jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frédéric MONCEAU / Kar LOUARN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027823/14.

(100024590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

IHG CORE Holdings (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.234.

—
Extrait des résolutions des Associés prises extraordinairement le 28 janvier 2010

Les Associés de IHG Core Holdings (Europe) S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- De démissionner Mr Bouffieux Vincent, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de Gérant B de la société avec effet au 28 janvier 2010;

- de nommer Mme Saphia Boudjani, née le 4 mars 1979 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérante B de la société avec effet au 28 janvier 2010 et à durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Saphia Boudjani

Gérante B

Référence de publication: 2010027824/17.

(100024594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Atrio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.442.

—
Il résulte de la scission et dissolution de la société anonyme BDO Compagnie Fiduciaire, R.C.S. Luxembourg B 71.178, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, intervenue en date du 31 juillet 2009 et du changement de dénomination de BDO Compagnie Fiduciaire, R.C.S. Luxembourg B 147.571, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg intervenue en date du 24 décembre 2009 avec effet au 1^{er} janvier 2010 que l'un des associés est dorénavant le suivant:

BDO Tax & Accounting, R.C.S. Luxembourg B 147.571, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg: 596 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Référence de publication: 2010027826/16.

(100024342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Atrio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.442.

—
Extrait de la décision prise lors de la réunion du conseil de gérance du 18 janvier 2010

Le conseil de gérance prend acte de la démission du gérant Monsieur Claude ZIMMER avec effet au 18 janvier 2010.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010027825/12.

(100024094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Batiferm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, 19, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 79.023.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 21 septembre 2009 à 9.00 heures

L'assemblée constate le changement d'adresse de Monsieur Alex MATHIEU à savoir:

L-7470 Saeul, 29C, rue de Mersch.

Colmar-Berg, le 21 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Un administrateur

Référence de publication: 2010027827/15.

(100024153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Sinopia Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.229.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet le 18 juin 2009

Il est décidé:

- d'accepter la démission des personnes suivantes:

* Madame Caroline Brousse

* Monsieur Charles Fischer

* Monsieur Julien Renoncourt

* Monsieur Philippe Goimard

* Monsieur Luc Dumontier

- de coopter Monsieur Didier Deleage, résidant professionnellement à Immeuble Ile de France, 4 Place de la Pyramide, F-92800 Puteaux, comme Administrateur en lieu et place de Monsieur Philippe Goimard.

- de coopter Monsieur Emmanuel Babinet, résidant professionnellement à Immeuble Ile de France, 4 Place de la Pyramide, F-92800 Puteaux, comme Administrateur en lieu et place de Monsieur Luc Dumontier.

- que Monsieur Didier Deleage terminera le mandat de Monsieur Philippe Goimard.

- que Monsieur Emmanuel Babinet terminera le mandat de Monsieur Luc Dumontier.

- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Emmanuel Babinet et Monsieur Didier Deleage.

Certifié conforme et sincère

Pour SINOPIA ALTERNATIVE FUNDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010028415/27.

(100025314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Bikembach Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.225.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 15 février 2010:

- Monsieur Alain Blondlet a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet au 18 janvier 2010;
- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972, à Chênée (Belgique) et demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 18 janvier 2010 et ce, pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010027828/15.

(100024537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Brighton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 97.323.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 février 2010

- Christian Tailleur a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 18 décembre 2009.
- Patrick Dierckx, né le 25 mars 1952 à Antwerpen, Belgique et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a été nommé administrateur de la société avec effet au 18 décembre 2009 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010027829/15.

(100024311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.417.

Extrait de la décision prise lors de la réunion du conseil de gérance du 18 janvier 2010

Le conseil de gérance prend acte de la démission du gérant Monsieur Claude ZIMMER avec effet au 18 janvier 2010.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010027830/12.

(100024487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Najis Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.347.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010027920/12.

(100024255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Doradem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 453.780,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 77.082.—
EXTRAIT

La résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 15 février 2010 a approuvé la résolution suivante:

- La démission de Kohnen & Associés en tant que commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 11 février 2010.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour extrait conforme

Anne Compère

Référence de publication: 2010027834/14.

(100024365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Electrolux Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 32.898.—
Conformément à l'article 11bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant la publication de la réquisition sous rubrique nous vous prions de bien vouloir- Rayer à partir du 1^{er} janvier 2010 Monsieur Erny Lamborelle, adresse privée ou professionnelle de la personne physique: Lellingen comme "Geschäftsführer" et- inscrire à partir du 1^{er} janvier 2010 Monsieur Filip Francke, adresse privée ou professionnelle de la personne physique: 7, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm comme "Geschäftsführer".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELECTROLUX LUXEMBOURG S.à.r.l.

Référence de publication: 2010027835/15.

(100023968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

MGR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.950,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.814.—
*Extrait du procès-verbal des résolutions
de l'associé unique prises en date du 26 janvier 2010*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Jan Willem OVERHEUL en tant que Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

* Madame Laurence QUÉVY en tant que Gérante A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

* Monsieur Paul CLARKE en tant que Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

- De nommer:

* Luxembourg Corporation Company S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

* TCG Gestion S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.822, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010027836/25.

(100024157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

MH Germany Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.556.

—
*Extrait du procès-verbal des résolutions
de l'associé unique prises en date du 26 janvier 2010*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Jan Willem OVERHEUL en tant que Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

* Madame Laurence QUÉVY en tant que Gérante A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

* Monsieur Paul CLARKE en tant que Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

- De nommer:

* Luxembourg Corporation Company S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

* TCG Gestion S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.822, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010027838/25.

(100024165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Food - Regie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 33.574.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027843/10.

(100024271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Tendril S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.493.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 5 février 2010

1. La démission de M. Gideon Hendrik Cilliers, 30, Bahnhofstrasse, 6300 Zug, Suisse, en tant que gérant avec effet au 5 février 2010 a été acceptée, confirmée et ratifiée.

2. M. Gabriel Jacobus Minnaar, Bahnhofstrasse 30, 6300 Zug, Suisse, a été nommé en tant que gérant en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 5 février 2010 pour une durée indéterminée.

3. Les mandats de M. Cornus Moore et M. Hermanus Roelof Willem Troskie en tant que gérants ont été renouvelés avec effet au 5 février 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010027871/19.

(100024592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

MHFP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.826.

—
*Extrait du procès-verbal des résolutions
de l'associé unique prises en date du 26 janvier 2010*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Jan Willem OVERHEUL en tant que Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

* Madame Laurence QUÉVY en tant que Gérante A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

* Monsieur Paul CLARKE en tant que Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

- De nommer:

* Luxembourg Corporation Company S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

* TCG Gestion S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.822, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010027841/25.

(100024290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Karstuff Rudolf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 15, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.242.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027845/10.

(100024274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Tradegro S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.807.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 5 février 2010:

1. La démission de M. Gideon Hendrik Cilliërs, 30, Bahnhofstrasse, 6300 Zug, Suisse, en tant que gérant avec effet au 5 février 2010 a été acceptée, confirmée et ratifiée.

2. M. Gabriel Jacobus Minnaar, Bahnhofstrasse 30, 6300 Zug, Suisse, a été nommé en tant que gérant en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 5 février 2010 pour une durée indéterminée.

3. Les mandats de M. Cornus Moore et M. Hermanus RW Troskie en tant que gérants ont été renouvelés avec effet au 5 février 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010027874/19.

(100024560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

MH Germany Property VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.633.700,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.573.

—
*Extrait du procès-verbal des résolutions
de l'associé unique prises en date du 26 janvier 2010*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Jan Willem OVERHEUL en tant que Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

* Madame Laurence QUÉVY en tant que Gérante A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

* Monsieur Paul CLARKE en tant que Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

- De nommer:

* Luxembourg Corporation Company S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

* TCG Gestion S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.822, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010027842/25.

(100024291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

MH Germany Property VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.849.

—
*Extrait du procès-verbal des résolutions
de l'associé unique prises en date du 26 janvier 2010*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Jan Willem OVERHEUL en tant que Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

* Madame Laurence QUÉVY en tant que Gérante A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

* Monsieur Paul CLARKE en tant que Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

- De nommer:

* Luxembourg Corporation Company S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

* TCG Gestion S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.822, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010027846/25.

(100024296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Fare Development S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.331.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of January.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven,

THERE APPEARED:

1. Mr. Ioannis PAPAVASILEIOU, born on January 30, 1976 in Patra, Greece, with residence at Naypatkou, 14 Maroyi, Athena, Greece; and

2. Mrs Paraskevi KONSTANTAKOU, born on December 9, 1974 in Athena, Greece, with residence at Naypatkou, 14 Maroyi, Athena, Greece.

Both here duly represented Mr Pierre-Frédéric STEIN, private employee, residing at 11, avenue Emile Reuter by virtue of two proxies, both given under private seal on January 12, 2010 in Athena.

The said proxies initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a Société de gestion de Patrimoine Familial under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of May 11 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial as well as by the present articles of incorporation.

The company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has one sole shareholder, the company may be managed by a sole director only who does not need to be a shareholder of the company.

The company shall assume the name of "FARE DEVELOPMENT S.A S.P.F."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law of May 11, 2007.

Art. 5. The subscribed share capital is set at EUR 400,000 (four hundred thousand euros) consisting of 4,000 (four thousand) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be freely transferred, but only if the shares are held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law.

Management - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 5^{bis} of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or fax, confirmed by letter.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting does not carry the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12. The company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of any two members of the board of directors, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

Where the company has a sole director, the company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole director.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the last Friday of the month of May at 2 pm and for the first time in 2011.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2010.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the law of May 11, 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,800 (two thousand eight hundred euros).

Subscription - Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. Ioannis PAPAVALIIOU, prenamed,	2,000 shares
2. Paraskevi KONSTANTAKOU, prenamed,	2,000 shares
TOTAL:	4,000 shares

The subscribed capital has been entirely paid up in cash so that the amount of EUR 400,000 (four hundred thousand euros) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, Ioannis PAPAVALIIOU and Paraskevi KONSTANTAKOU, prenamed, representing the whole of the subscribed capital, and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed at 11 A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

2. The number of directors is fixed at 3 (three) and the one of statutory auditors at 1 (one).

3.- The following persons have been elected as directors:

Mr Thierry FLEMING, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on July 24, 1948, with professional address in Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle;

Mr Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, born in Luxembourg, on September 23, 1955, with professional address in Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle; and

Mr Guy HORNICK, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on March 29, 1951, with professional address in Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

4.- The following has been appointed as Chairman of the Board of Directors:

Mr Claude SCHMITZ, prenamed.

5.- The following has been appointed as statutory auditor

AUDIEX S.A., with its registered office in Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B and number 65.469.

6. The term of office of the directors and statutory auditor shall expire at the Annual General Meeting of the year 2015.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-deuxième jour de janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Ioannis PAPAVALIIOU, né le 30 janvier 1976 à Patra (Grèce), de résidence à Naypatkou, 14 Maroyi, Athènes, Grèce; et

2. Madame Paraskevi KONSTANTAKOU, née le 9 décembre 1974 à Athènes (Grèce), de résidence à Naypatkou, 14 Maroyi, Athènes, Grèce.

Tous deux ici représentés par Monsieur Pierre-Frédéric STEIN, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé à Athènes le 12 janvier 2010.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial, ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de FARE DEVELOPMENT S.A. SPF.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois

cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF du 11 mai 2007 ("SPF").

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 400.000 (quatre cent mille Euros) représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque la société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 14 heures et pour la première fois en 2011.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2010.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille huit cents Euros (EUR 2.800).

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Ioannis PAPAVASILEIOU, précité,	2.000 actions
2. Paraskevi KONSTANTAKOU, précitée,	<u>2.000 actions</u>
TOTAL:	4.000 actions.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 400.000 (quatre cent mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les parties comparantes Ioannis PAPAVASILEIOU et Paraskevi KONSTANTAKOU, précitées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à 11A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Claude SCHMITZ, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Guy HORNICK, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Claude SCHMITZ, précité.
5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire,
Signé: Stein Pierre-Frédéric, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 janvier 2010. LAC/2010/3881 Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010028688/373.

(100025850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Sudinvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 114.793.

Les comptes annuels au 30/11/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027912/9.

(100024363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

MH Germany Property V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.848.

*Extrait du procès-verbal des résolutions
de l'associé unique prises en date du 26 janvier 2010*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Jan Willem OVERHEUL en tant que Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

* Madame Laurence QUÉVY en tant que Gérante A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

* Monsieur Paul CLARKE en tant que Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

- De nommer:

* Luxembourg Corporation Company S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

* TCG Gestion S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.822, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010027844/25.

(100024294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Neumann GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9025 Ettelbruck, 26, rue de la Colline.
R.C.S. Luxembourg B 110.312.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027847/10.

(100024275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Transpalux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.513.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027854/10.

(100024282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Landlord, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 55.233.

Suite à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 novembre 2004 les organes de la société se composent comme suit:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur RAGAZZONI Valerio, comptable indépendant, né le 16 août 1943 à Lezzeno, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg - 23, rue Aldringen, Administrateur délégué.

Monsieur NELLINGER Gerhard, réviseur d'entreprise, né le 22 avril 1949 à Trèves (D), demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg- 74, rue de Merl, Administrateur.

Monsieur GATTO Raymond, employé privé, né le 1^{er} mars 1950 à Charleroi (B), demeurant à L-8066 Bertrange - 23, rue de la Gare, Administrateur.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Madame Claudine VAN HAL, employée privée, née le 11 juin 1949 à Gent (B), demeurant à L-5431 Lenningen - 27, rue de l'Ecole.

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31.12.2009.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010027878/23.

(100024213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Intershipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 66.764.

Le bilan au 30 Septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027901/10.

(100024245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Corshipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 135.044.

Le bilan au 30 Septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027902/10.

(100024250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Arshipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 135.121.

Le bilan au 30 Septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027903/10.

(100024253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

MLAM 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.468.

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 08 février 2010:

1. Démission de M. Steven Glassman de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 23 décembre 2009.
2. Election de nouveau gérant A pour une durée indéterminée à partir du 18 décembre 2009:

M. Prabhu Raman, né le 11 novembre 1973 à Madurai, Inde, demeurant professionnellement à 4, World Financial Center, 16^{ème} étage, New York, New York 10080, Etats Unis.

3. Démission de M. Wim Rits de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 05 février 2010.

4. Election de nouveau gérant B pour une durée indéterminée à partir du 11 février 2010:

M. Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAM 1

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010028721/21.

(100025816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

MLAM 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.469.

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 08 février 2010:

1. Démission de M. Steven Glassman de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 23 décembre 2009.
2. Election de nouveau gérant A pour une durée indéterminée à partir du 18 décembre 2009:

M. Prabhu Raman, né le 11 novembre 1973 à Madurai, Inde, demeurant professionnellement à 4, World Financial Center, 16^{ème} étage, New York, New York 10080, Etats Unis.

3. Démission de M. Wim Rits de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 05 février 2010.

4. Election de nouveau gérant B pour une durée indéterminée à partir du 11 février 2010:

M. Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAM 2

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010028723/21.

(100025823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Abad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 121.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ABAD INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010029044/12.

(100025746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Krakatau S.A., Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.417.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2009, acte n°561 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2010029013/15.

(100025924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Pointer s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 142.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Bertrange, le 15.02.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

Cabexco

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010029015/15.

(100025428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Ramius FOF European Platform Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.748.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 30 décembre 2009

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Roger ANSCHER résidant professionnellement à 599 Lexington Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, Pierre DELANDMETER résidant professionnellement à 8-10 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Serge D'ORAZIO résidant professionnellement à 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Patrick DELLER résidant professionnellement à 71, Richard Strauss Strasse, DE-81679 Munich, Thomas STRAUSS résidant professionnellement à 12 Schottenring, 1010 Vienne et André SCHMIT résidant professionnellement à 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg en tant qu'Administrateur pour un nouveau mandat de 1 an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010

- de réélire KPMG Audit, 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau mandat de 1 an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010

Certifié sincère et conforme

Pour RAMIUS FOF EUROPEAN PLATFORM INDEX

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010028413/22.

(100025315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Atlantic Explorator Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 144.691.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 février 2010 que:

Le nouveau siège social de la société est à 1, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg.

La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985, est révoquée avec effet immédiat de son mandat d'administrateur.

La société à responsabilité limitée INTEGRAL MARITIME SOLUTIONS (IMS) S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 147396, représentée par Monsieur Jean-Pierre VERNIER, né le 02.10.1952 à Nantes, demeurant à L-2210 Luxembourg, 84, boulevard Napoléon 1^{er}, a été nommée administrateur et administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, avec droit de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010028765/22.

(100025645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

IPE Tank and Rail Investment 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.082.

L'adresse de Callens, Pirenne, Theunissen & Co S. à r.l. est désormais la suivante: 74, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010028764/12.

(100025437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Foreign Value S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 46.920.

Je soussigné, M. Peter Engelberg, dénonce par la présente le siège social domiciliaire de la société FOREIGN VALUE S.A. avec effet le 14 octobre 2008.

BANQUE INVIK S.A.

M. Peter Engelberg

Référence de publication: 2010028775/10.

(100026131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Shared Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.776.

Je soussigné, M. Peter Engelberg, dénonce par la présente le siège social domiciliaire de la société SHARED SERVICES S.A. avec effet le 5 décembre 2008.

BANQUE INVIK S.A.

M. Peter Engelberg

Référence de publication: 2010028776/10.

(100026137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Dog International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.751.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue au siège social le 29 janvier 2010

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des gérants suivants:

- Madame Helena Tonini-Di Vito, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- Madame Nathalie Mager, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- Monsieur Pier Luigi Tomassi, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DOG INTERNATIONAL S.à r.l.

Référence de publication: 2010028787/20.

(100025859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

OCM Luxembourg OPPS VIII Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.300.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPPS VIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of this day, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Mrs Ariette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is OCM Luxembourg OPPS VIII Blocker S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these cir-

cumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of

managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory

including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg OPPS VIII S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without nominal value and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- Mr. Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mr Jean-Pierre BACCUS, born on September 14, 1976 in Malmedy, Belgium, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; and

- Mr Christopher BOEHRINGER, born on January 1, 1971 in Forbes, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and

- Mr Pedro URQUIDI, born on May 29, 1970 in El Paso, United States of America, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg OPPS VIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Madame Ariette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est OCM Luxembourg OPPS VIII Blocker S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé ou des associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg OPPS VIII S.à r.l., précitée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200.-.

Décisions de l'associé unique

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- M. Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- M. Jean-Pierre BACCUS, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- M. Christopher BOEHRINGER, né le 1^{er} janvier 1971 à Forbes, Australie, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et

- M. Pedro URQUIDI, né le 29 mai 1970 à El Paso, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1891. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Référence de publication: 2010028116/437.

(100024760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Hobuch Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.294.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of February

In front of Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Olympus Confectionery Holdings L.P., a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands.

The founder is here represented by Flora Gibert, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Hobuch Investments 1 S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Olympus Confectionery Holdings L.P., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand euro) is as now at the disposal of Hobuch Investments 1 S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration

Mr Jeffrey Glat, born on 10 of December 1965 in New York, with professional address at 485 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, USA.

2) Are appointed as B managers for an undetermined duration

Mr Philippe Leclercq, born on the 18 of May 1968 in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg

Mr Yves Cheret, born on the 1 of May 1966 in Eupen, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"Olympus Confectionery Holdings L.P.", une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Hobuch Investments 1 S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la

Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à Euros 12.500 (douze mille cinq cent Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de Euros 25 (vingt cinq Euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire".

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Olympus Confectionery Holdings L.P., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de Euros 12,500 (douze mille cinq cent Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de Hobuch Investments 1 S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée

M. Jeffrey Glat, né le 10 décembre 1965 à New York, avec adresse professionnelle au 485 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, USA.

2) Sont nommés gérants B pour une durée indéterminée

M. Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

M. Yves Cheret, né le 1^{er} mai 1966 à Eupen, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6758. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010028112/389.

(100025090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.